



LES PRIORITÉS DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

unipso

MEMORANDUM

Elections régionales et communautaires 2024-2029



Éditeur responsable :

D. Van de Sype

UNIPSO ASBL · Square Arthur Masson 1/7 à 5000 Namur (siège social)

www.unipso.be · unipso@unipso.be · 081/24.90.20

N° d'entreprise : 0464.281.392 · RPM Liège (div. Namur) · Belfius IBAN BE23 0682 2289 3091 | BIC GKCCBEBB

Août 2023 · Photos/visuels : Vecteezy, Pixabay, Freepik

SOMMAIRE

LA QUALITÉ DE VIE ET LE BIEN-ÊTRE, VALEURS CENTRALES D'UNE SOCIÉTÉ DURABLE	4
METTRE EN ŒUVRE LES TRANSITIONS SOCIALE, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET DE SANTÉ PUBLIQUE	8
1 TENIR COMPTE DE TOUTES ET TOUS DANS LA SOCIÉTÉ	10
2 INVESTIR DANS UNE APPROCHE COLLECTIVE DE LA QUALITÉ DE VIE EN SANTÉ	16
3 INVESTIR DANS UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX BESOINS	20
4 AUGMENTER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS	28
5 AGIR POUR UN CADRE DE VIE DURABLE	32
6 RENFORCER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES ET LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL	36
LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL	40

LA QUALITÉ DE VIE ET LE BIEN-ÊTRE,
VALEURS CENTRALES
D'UNE SOCIÉTÉ DURABLE

DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ROBUSTES POUR AFFRONTER LES CRISES

La crise sanitaire, les effets néfastes des changements climatiques et les tensions et conflits géopolitiques ont mis en évidence de nombreuses fragilités dans les économies et aggravé les inégalités existantes, ce qui nécessite de toute urgence une réponse ambitieuse, transformatrice et plus intégrée de nos gouvernements. Si prendre conscience de ces défis constitue une première étape, il faut aussi intégrer le caractère urgent de ces enjeux et mettre en place des réalisations concrètes pour créer une nouvelle société de développement durable. Afin de pouvoir absorber plus facilement les grands chocs produits par ces changements, il est nécessaire d'adopter des systèmes plus résilients. Il faut construire une société écologiquement et socialement soutenable, ayant pour moteur principal l'utilité sociale et écologique et pour vocation la stabilité économique et la résilience sociétale. Il faut favoriser l'égalité et la justice sociale et prendre pleinement en compte les enjeux sociétaux à long terme¹.

Les entreprises à profit social se caractérisent par des activités sociales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général et qui donnent la primauté à l'humain et à la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. Ces entreprises sont donc une réponse à ces nécessaires transformations sociales, économiques et environnementales et doivent être soutenues massivement au cours de la prochaine législature. Il faut armer ces entreprises de robustesse. En biologie, la robustesse décrit la capacité d'un système de conserver ses propriétés malgré les fluctuations de l'environnement.

¹ Christian JONET (présentation) : *L'économie sociale, l'avant-garde pour une société en Transition*, colloque organisé par le Think Tank européen *Pour la Solidarité*, 28 mai 2013, Bruxelles

² Marthe Nyssens, conférence "*Les entreprises à profit social : moteurs de la transition*", UNIPSO-MIAS LLN|Namur, 22 septembre 2022

³ <https://shiftingeconomy.brussels/>

Leurs apports à l'économie sont réels et démontrés par un ensemble d'indicateurs économiques (voir "[Le secteur à profit social en quelques chiffres](#)"). L'échange de biens et services ainsi que le versement de salaires constituent un amortisseur qui ne fluctue pas en fonction de la conjoncture économique. Les emplois qu'elles créent sont de qualité, durables et non-délocalisables. Elles soutiennent la formation, le bien-être et la disponibilité des travailleurs et des travailleuses sur le marché du travail.

REPENSER L'ÉCONOMIE DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET SOCIAL

Pour aborder les défis futurs, il nous faut revoir notre définition actuelle de l'économie et la considérer comme "*Une activité qualifiée d'économique est toute activité dérivée de l'interaction entre la personne, ses semblables et la nature et renvoie à l'échange entre la personne et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins.*"².

Il faut donc replacer l'économie dans son rôle sociétal. Les pouvoirs publics doivent accompagner le développement d'une économie prospère et performante qui respecte les limites de l'Humain et de la Nature. Il est donc primordial de transformer progressivement les activités économiques dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux locaux et globaux ainsi qu'au maintien d'emplois de qualité³.

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT SOCIAL DANS LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL

Depuis quelques temps, l'Etat Providence n'est envisagé que sous l'angle de sa crise, de son impossible financement et son inéluctable effondrement. Ce discours risque de mener au recul inévitable de la mutualisation des risques sociaux. Pourtant, la protection sociale assure le bien-être de l'individu. Loin de brider le dynamisme économique, l'Etat Providence favorise la prise de risque, développe les capacités humaines et maintient la cohésion sociale. L'état actuel des insécurités sociales et la menace écologique conduisent à penser que nous devons aller vers un renforcement global de nos protections collectives, dans le sens exactement opposé à ce que préconise une idéologie néolibérale en bout de course⁴.

Au cours des dernières décennies, certains besoins sociaux se sont développés, comme la nécessité de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, de prendre en charge la perte d'autonomie des personnes fragiles, âgées et/ou handicapées, les difficultés d'insertion des jeunes, la progression de la pauvreté et de la précarité. Ces besoins sont encore peu ou mal pris en compte par le système de protection sociale. Si le contexte social a beaucoup évolué, il en va de même avec le contexte économique, marqué par un chômage de masse, un ralentissement très fort de la croissance économique et un niveau de déficit et d'endettement publics préoccupants.

Il est donc nécessaire de développer une stratégie d'investissement social⁵. Cette approche insiste sur la nécessité de situer l'intervention sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux.

⁴ Laurent, E., "Le bel avenir de l'Etat Providence", Les liens qui libèrent, 2014

⁵ Cette section est un résumé repris de "La stratégie d'investissement social", Etude du Conseil économique, social et environnemental (France), Bruno Palier, rapporteur, au nom de la section des Affaires sociales et de la Santé

⁶ "Faire de l'investissement social un principe de réforme pour la protection sociale", entretien avec Frank Vandebroucke, réalisé par Catherine Collombet et Jérôme Minonzi, Informations sociales 2016/1 (n° 192), pages 22 à 26

Il s'agit d'accompagner les individus tout au long de leur parcours de vie, notamment en insistant sur les 1.000 premiers jours de la vie de l'enfant, cruciaux pour son épanouissement personnel et son insertion sociale dans le futur.

De plus, cette stratégie d'investissement social mise également sur la capacité de la protection sociale à stimuler la croissance et l'emploi, et dès lors à contribuer à un financement pérenne des dépenses sociales. Il s'agit ainsi de permettre à tout le monde de travailler dans les meilleures conditions, d'augmenter les taux d'emploi et donc le niveau des ressources disponibles. Il s'agit d'instaurer un cercle vertueux permettant de limiter les dépenses sociales et d'accroître les recettes pour la protection sociale.

Cette perspective conçoit ainsi certaines politiques sociales non plus comme un coût pour l'économie, mais comme une série d'investissements, nécessaires à la fois pour garantir une croissance soutenable et pour mieux répondre aux nouveaux besoins sociaux. Cette approche de l'investissement social permet l'évolution des besoins sociaux et de montrer combien les logiques d'assurance sociale, d'aide sociale, de redistribution verticale et d'investissement social se complètent.

Il s'agit, par ailleurs, de considérer l'investissement social non pas uniquement dans une perspective de rendement économique des politiques sociales ou de l'individu mais dans la perspective plus large de renforcement de la citoyenneté, du progrès social et du bien-être.⁶

UN CADRE DE RÉFÉRENCE : ÉVALUER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX À L'AUNE DES "OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE"

L'objectif de cette législature sera de faire le lien entre les mesures concrètes qui seront prises et les enjeux sociaux, économiques et environnementaux et de santé publique. Pour ce faire, nous proposons d'évaluer les politiques publiques à l'aune des objectifs de développement durable (ODD) qui ont pour but de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour toutes et tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés pour ne laisser personne de côté.



Les entreprises à profit social sont des acteurs de la transition qui contribuent à la réalisation et à l'adaptation à l'échelle locale de ces ODD, notamment en ce qui concerne la fourniture de services sociaux tels que ceux liés à la santé et aux soins, à l'éducation et à la formation professionnelle, à la protection de l'environnement. Parmi les autres ODD, ces entreprises ont dans leur ADN la promotion de pratiques économiques durables, la promotion de l'égalité des genres et l'avancement des femmes, le renforcement des capacités de production des personnes en situation de vulnérabilité, la promotion du dialogue social, des droits relatifs au travail et de la protection sociale, ainsi que l'établissement de partenariats et de réseaux aux niveaux local, national, régional et international, la promotion de la gouvernance et l'élaboration de politiques participatives et de l'ensemble des droits humains.

Les entreprises à profit social, en tant que points d'ancrage au niveau local, peuvent également offrir des possibilités de travail décent et non-délocalisable ainsi que favoriser l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et contribuent au renforcement de la cohésion communautaire et sociale, à la promotion de la diversité, de la solidarité.

En outre, les entreprises à profit social contribuent à une croissance économique plus inclusive et plus durable en cherchant un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience sociale et environnementale qui encourage la protection sociale, la protection de l'environnement et une transition numérique juste et durable.

METTRE EN ŒUVRE
LES TRANSITIONS SOCIALE,
ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE
ET DE SANTÉ PUBLIQUE

**6 AXES POUR MENER LES TRANSITIONS SOCIALE, ÉCONOMIQUE,
ENVIRONNEMENTALE ET DE SANTÉ PUBLIQUE AVEC LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL**

1
**TENIR COMPTE DE
TOUTES ET TOUS
DANS LA SOCIÉTÉ**

2
**INVESTIR DANS
UNE APPROCHE
COLLECTIVE DE LA
QUALITÉ DE VIE EN
SANTÉ**

3
**INVESTIR DANS UNE
OFFRE DE SERVICES
ADAPTÉE AUX
BESOINS**

**AUGMENTER
L'EMPLOI ET
L'ATTRACTIVITÉ
DES MÉTIERS**

4

**AGIR POUR UN
CADRE DE VIE
DURABLE**

5

**RENFORCER LA
GOUVERNANCE DES
POLITIQUES ET LE
PARTENARIAT AVEC
LES ENTREPRISES À
PROFIT SOCIAL**

6

1 TENIR COMPTE DE TOUTES ET TOUS DANS LA SOCIÉTÉ

Les socles d'une société plus juste et plus respectueuse de l'humain sont la solidarité et le partage des richesses. Ceux-ci se réalisent à travers une fiscalité socialement plus juste et au service du plus grand nombre, outil indispensable dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Il faut aujourd'hui redonner du sens à la solidarité.

Le secteur à profit social, basé sur les principes de solidarité et d'égalité d'accès, contribue à l'amélioration des conditions collectives et individuelles du développement humain dès l'enfance et tout au long de la vie. Il participe à un environnement positif qui offre les conditions à un développement social et économique harmonieux pour toutes et tous (lien social, réduction de la pauvreté et des inégalités, émancipation et bien-être).

Une dégradation sociale alarmante et un accroissement des inégalités est constatée suite aux crises successives. Notre société a tendance à gérer l'exclusion au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Pour endiguer durablement le phénomène de la pauvreté, il faut agir sur les racines des inégalités dans tous les domaines (social, économique, santé, numérique, etc.) dans un objectif de "vivre ensemble" qui passe par l'égalité et l'accès effectif aux droits et services.

L'allongement de la durée de vie, la hausse des maladies chroniques et la croissance des besoins en santé mentale impliquent que les modèles d'aide, d'accompagnement et de soins doivent se baser sur le parcours de vie des bénéficiaires en interconnectant les différentes politiques sectorielles et en adoptant une prise en charge globale et évolutive centrée et adaptée aux besoins des bénéficiaires.

Il faut renforcer une accessibilité qualitative et juste aux services. L'accessibilité est entendue comme étant l'absence d'obstacles et de barrières empêchant un individu d'exercer durablement ses droits et la garantie collective pour chacun et chacune de pouvoir accéder aux dispositifs et services liés.

Dans un contexte de crises multiples et de tendance à la globalisation et la privatisation impliquant une marchandisation de l'accompagnement des personnes, des choix politiques courageux et responsables doivent être posés afin de continuer à garantir l'accessibilité des services à profit social, notamment en encadrant la libéralisation des services à la personne, afin d'éviter une dualisation des services et l'amplification de la fracture sociale.

1. PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET FISCALE

2. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, UN PILIER ESSENTIEL DU MONDE DE DEMAIN

3. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS UNE PRIORITÉ SOCIÉTALE

4. BÂTIR LES POLITIQUES DE L'HUMAIN SUR BASE DU PARCOURS DE VIE

5. RENFORCER UNE ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE QUALITÉ



1. PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET FISCALE

- ▶ Plaider au Fédéral pour une fiscalité plus juste (plus grande taxation des plus hauts revenus, taxation du capital et des transactions financières) et une sécurité sociale forte
- ▶ Mettre l'accent sur la création de richesses et assurer le développement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) pour le mieux-être de sa population, par le soutien efficace et efficient aux secteurs créateurs d'emplois stables et non délocalisables, dans l'économie marchande et à profit social, afin d'assurer ensuite une juste redistribution des contributions
- ▶ Instaurer en Wallonie un mécanisme solidaire pour soutenir les personnes en perte d'autonomie, quel que soit l'âge, le niveau de revenus ou le lieu de vie
- ▶ Utiliser les outils fiscaux wallons pour favoriser l'accès aux logements des plus précarisés, notamment la mise en place d'un arsenal d'avantages fiscaux à destination des propriétaires afin de les inciter à mettre leurs logements en gestion auprès d'une agence immobilière sociale



2. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, UN PILIER ESSENTIEL DU MONDE DE DEMAIN

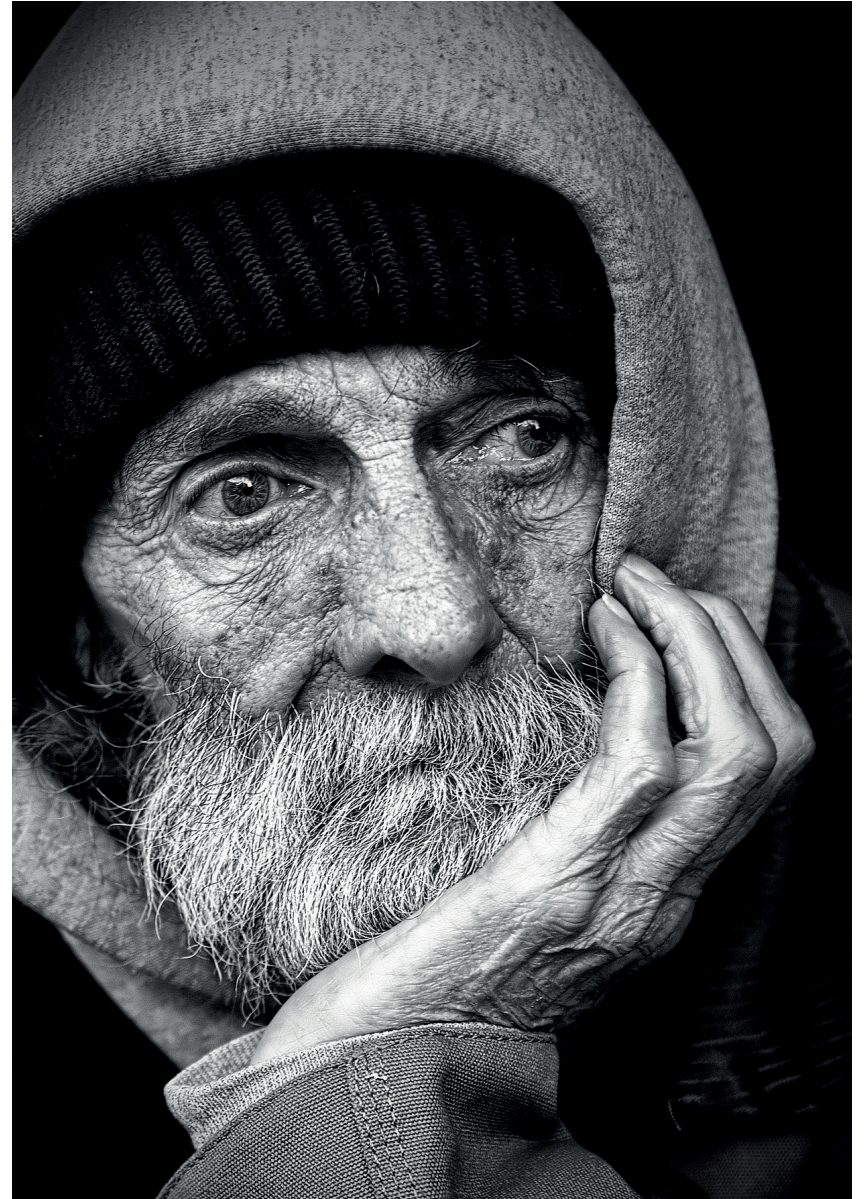
- ▶ Appliquer pleinement la "Convention internationale des droits de l'enfant" afin que tous les enfants puissent jouir de leurs droits (droit au loisir, à l'éducation, à la participation, etc.) : l'enfant doit être au centre des préoccupations des différentes politiques enfance/enseignement/jeunesse/aide à la jeunesse
- ▶ Investir dans une politique ambitieuse et intégrée de l'enfance et de la jeunesse : professionnalisation du secteur et subventionnement massif afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de l'enfance en FW-B et notamment la création de places (nouveaux plans cigogne, la réforme des milieux d'accueil de l'enfance (MILAC) avec le refinancement des normes d'encadrement, une réforme ambitieuse du secteur de l'"accueil temps-libre" (ATL))
- ▶ Rendre accessible et inclusive l'éducation (formelle et informelle) de l'enfant, de son plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence et la transition vers l'âge adulte, dans tous ses lieux de vie
- ▶ Réinvestir dans l'aide à la jeunesse afin de prendre en charge chaque enfant et chaque jeune qui rencontrent des difficultés dans leur parcours de vie qui nécessite un accueil et un accompagnement adaptés

⁷ www.wallonie.be > Plans wallons > Plan de sortie de la pauvreté (2020-2024)

3. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS UNE PRIORITÉ SOCIÉTALE

- ▶ Opter pour une approche résolument collective et transversale pour réduire les inégalités (sociale, économique, santé, digitale, environnementale, etc.) en priorisant des mesures structurelles à différents niveaux ayant un impact direct et indirect (emploi, logement, santé, bien-être, mobilité, énergie, etc.) combinées à des politiques ciblées réparatrices et compensatoires. La problématique spécifique de la pauvreté est multifactorielle et la prise en compte doit être globale et systémique.
- ▶ Poursuivre la dynamique prise dans le cadre du [Plan wallon de sortie de la pauvreté 2020-2024](#)⁷ (PlanSOP), adopté en 2021, qui a prévu des mesures transversales et thématiques liées aux politiques sociales (3 thèmes prioritaires ont été définis dans ce cadre : insertion socioprofessionnelle, logement, bien-être). Nous souhaitons notamment pointer :
 - ▷ La nécessité d'accentuer le volet préventif pour éviter le basculement de la précarité vers la grande pauvreté : agir en amont et anticiper les situations critiques permet de limiter les mesures curatives onéreuses et parfois moins efficaces structurellement
 - ▷ L'objectif de réduction des inégalités sociales par l'identification des facteurs déterminants de la pauvreté, la garantie d'un accès aux besoins fondamentaux (énergie, eau, culture, santé, etc.), la lutte contre le non-recours aux droits
 - ▷ L'investissement constant et le soutien aux services publics et à profit social accessibles qui sont affectés aux politiques sociales, de santé, du logement, de la formation initiale et continue, etc.

- ▶ L'importance d'une approche concertée entre les différents niveaux de pouvoir (articulation des divers plans, CIM, solutions communes pour endiguer la pauvreté)
- ▶ L'utilité d'associer à la réflexion les représentants des acteurs spécialisés dans leur domaine respectif dans cette dimension intersectorielle
- ▶ Tenir compte de l'évaluation des mesures du Plan prévue par l'IWEPS tout en associant les acteurs concernés et prenant en compte les autres initiatives liées (projets issus du Plan de Relance notamment)
- ▶ Poursuivre la lutte contre le sans-abrisme comme priorité dans la sortie de la pauvreté permettant d'atteindre l'objectif européen de suppression du sans-abrisme en 2030 :
 - ▶ Pérenniser et ouvrir de manière structurelle les financements des mesures temporaires octroyées dans le cadre du Plan de Relance (ex. : post-hébergement, violences conjugales, embauches supplémentaires, territoire zéro sans abris, etc.)
 - ▶ Mettre l'accent en amont sur l'accès aux logements abordables et accessibles eu égard notamment à la saturation dans les structures d'hébergement
 - ▶ Prendre en compte la problématique de la santé mentale et rendre accessible et adapter l'accompagnement pour ce public particulièrement précarisé
 - ▶ Tenir compte des réflexions et pistes d'actions proposées par les représentants des acteurs sur la stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme ([avis CESE-Wallonie 20/02/2023](#)⁸)



⁸ www.cesewallonie.be > Avis > écrire "1528" (n° de l'avis) dans le champ "Mots clés"

4. BÂTIR LES POLITIQUES DE L'HUMAIN SUR BASE DU PARCOURS DE VIE

Développer une approche basée sur le parcours de vie

- ▶ Agir sur les représentations et faire évoluer les mentalités et le regard de la société sur le vieillissement et la vieillesse, le handicap et la perte d'autonomie, en intégrant la notion du parcours de vie et ce, tout au long de la vie
- ▶ Sensibiliser les autorités publiques à adopter une nouvelle approche politique intégrée basée sur le concept de "parcours de vie", la prise en compte plus individualisée de la personne et le caractère multidimensionnel d'une situation de vie et des besoins qui en découlent
- ▶ Capitaliser sur les réflexions et outils déjà développés au sein des secteurs sur le parcours de vie

Penser et mettre en œuvre la politique au départ du parcours de vie

- ▶ Développer une approche intégrée associant des politiques publiques sectorielles et de niveaux de pouvoir différents pour assurer un continuum le plus complet et le plus cohérent possible
- ▶ Interconnecter les politiques autour du "parcours de vie":
 - ▷ Partir des travaux existants en concrétisant les travaux de l'AViQ liés à la "*Stratégie wallonne pour des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie*"
 - ▷ Mettre en place une réflexion et une concertation intersectorielle réunissant les secteurs clés de l'accompagnement des personnes pour adopter une approche transversale, intégrée, cohérente et coordonnée de l'offre de services

- ▷ Créer une dynamique de concertation entre ces différents secteurs d'activités en vue de la mise en œuvre de synergies, sur base d'une cartographie de l'offre de services
- ▷ Permettre la continuité du trajet individuel d'aide et de soins en assurant la complémentarité des dispositifs et en favorisant des mesures concrètes de transition entre ceux-ci (par ex. : situations qui nécessitent des allers-retours entre les secteurs de l'hébergement, hospitalier, l'ambulatoire, le domicile, les structures de répit et/ou les situations de vie multiples)
- ▷ Assurer la continuité des services/dispositifs par un mode de financement adéquat permettant le continuum du trajet d'aide et de soins (le financement doit pouvoir suivre pour ne pas cloisonner l'intervention)
- ▶ Inclure la personne et son (ou ses) aidant(s) proches dans les prises de décisions liées à son parcours de vie (notion d'empowerment)

Assurer un rôle de coordination autour de la personne aidée

- ▶ Développer et renforcer une coordination autour de l'usager entre acteurs/services pour garantir la complémentarité, la cohérence et la continuité de l'accompagnement autour de la personne aidée, dans le cadre de son parcours de vie dans le but de réunir les différents intervenants afin qu'ils se parlent, développent une interconnaissance, sachent ce que font les autres, et, idéalement, puissent adopter collectivement une attitude réflexive quant à leur action
- ▶ Instaurer la coordination autour du bénéficiaire dans tous les secteurs :
 - ▷ Créer et financer le dispositif de coordination dans les secteurs où cela n'existe pas
 - ▷ Consolider les concertations et/ou coordinations déjà existantes (à cartographier pour plus de clarté et lisibilité) et améliorer leurs

modalités (ex : assouplissement des modalités de financement pour en optimiser l'utilisation (ex. : dans les SISD))

- ▶ Valoriser cette fonction de coordination dans le temps de travail (approche transversale essentielle en complément du "face to face")
- ▶ Soutenir le développement d'outils de coordination/communication pour favoriser l'harmonisation d'un langage commun entre les professionnels et les services et institutions, développer une meilleure connaissance des acteurs entre eux et améliorer la communication pour assurer une continuité d'accompagnement et un travail en réseau autour de la personne aidée, en s'appuyant sur les dispositifs existants : réseau santé wallon, dossiers usagers/patients, etc.



5. RENFORCER UNE ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE QUALITÉ

- ▶ Adopter une approche centrée sur la personne et ses besoins et prendre en compte les différentes dimensions financière, géographique, physique, culturelle et informative pour permettre une accessibilité universelle des services de qualité
- ▶ Garantir l'universalité des prestations et des services en veillant à ce que la contribution financière des citoyennes et des citoyens ne soit pas un obstacle ou un frein à leur accès
- ▶ Faire le choix du secteur à profit social plutôt que celui de la marchandisation pour s'assurer que les moyens publics investis servent intégralement à élargir l'offre de services de qualité et accessibles à la population
- ▶ Encadrer et limiter la libéralisation des services à la personne en fixant ou revoyant les quotas de financement du secteur marchand dans certains secteurs
- ▶ Soutenir le développement des entreprises à profit social pour leur permettre de répondre à des critères de qualité et de professionnalisme en étant accessibles à l'ensemble des membres de la société
- ▶ Tenir compte de la pluralité des publics, dans ses aspects culturel, linguistique, réglementaire, technologique, financier et géographique, pour créer des outils adaptés assurant la visibilité et l'accessibilité des services à profit social
- ▶ Prendre en compte les travaux prospectifs sur l'accessibilité réalisés au sein de l'AViQ : Rapport intermédiaire portant sur les réflexions de cadrage de constats de l'accès à la santé et aux soins de santé (janvier 2023)

2 INVESTIR DANS UNE APPROCHE COLLECTIVE DE LA QUALITÉ DE VIE EN SANTÉ

La santé, telle que définie par l'OMS, est un état de bien-être physique, mental et social. Il s'agit d'un bien commun qui nécessite une prise en charge collective et solidaire. Il y a lieu d'avoir une vision globale, positive et multifactorielle de la santé et agir sur les déterminants structurels de santé, principalement des déterminants non médicaux (éducation, emploi, logement, alimentation, action sociale, lutte contre les inégalités, culture, environnement, etc.). Il est incontestable que l'accès à des services de santé et à des services sociaux de qualité influence l'état de santé général de la population.

La santé publique regroupe l'ensemble des actions et prescriptions pour préserver et protéger la santé des citoyennes et des citoyens à un niveau individuel et collectif. L'OMS définit le champ d'action de la santé publique comme incluant "les systèmes de promotion de la santé, de prévention des maladies, de lutte contre la maladie (médecine et soins) et de réadaptation".

La responsabilité collective de la santé et le rôle clé de l'Etat dans la protection et la promotion de la santé ne sont plus à démontrer. Une politique œuvrant au bien-être de la population demande dès lors une logique d'investissement social ambitieux, efficace et pérenne dans

le secteur à profit social, reconnu comme un véritable "amortisseur" de crises et acteur de "prévention" dans le cadre d'une perspective d'une vie de qualité. Ces investissements ne sont pas de simples dépenses de fonctionnement, mais bien une contribution essentielle à une transition collective "inclusive" et durable en matière de santé publique.

La santé publique dépendant de facteurs sociaux et politiques, voire économiques, doit se réfléchir à l'aune du contexte sociétal et environnemental. À l'heure actuelle, l'enjeu est de pouvoir répondre au triple défi de résilience, de durabilité et d'égalité d'accès aux soins de santé et d'opérer un travail sur les déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé (logement, enseignement, emploi, etc.) et l'amélioration de l'hygiène de vie, de l'alimentation, etc. Le modèle d'accompagnement et de soins que nous connaissons doit nécessairement évoluer vers un modèle holistique, centré sur l'individu et son parcours de vie. Ce modèle, encore très "médical" à l'heure actuelle, doit particulièrement s'adapter pour répondre aux besoins de prévention, d'intégration de dispositifs pour un continuum d'aide et de soins cohérent et marqué par le projet de vie de la personne et de soutien aux aidants-proches.

1. DES INVESTISSEMENTS AUDACIEUX POUR MENER DES POLITIQUES EN **SANTÉ PUBLIQUE** AU NIVEAU COLLECTIF

2. DÉVELOPPER LES POLITIQUES DE **PROMOTION DE LA SANTÉ**, EN CE COMPRIS LA PRÉVENTION TOUT AU LONG DE LA VIE

3. FAIRE ÉVOLUER LE **MODÈLE D'AIDE ET DE SOINS** D'UNE OPTIQUE ENCORE TRÈS "MÉDICALE" VERS UN MODÈLE **HOLISTIQUE**, CENTRÉ SUR L'INDIVIDU ET SON PARCOURS DE VIE

1. DES INVESTISSEMENTS AUDACIEUX POUR MENER DES POLITIQUES EN **SANTÉ PUBLIQUE** AU NIVEAU COLLECTIF

- ▶ Garantir l'ambition d'une protection sociale forte, basée sur le renforcement de l'offre de services du secteur à profit social en allouant des moyens suffisants, en Wallonie et en FW-B
- ▶ Mettre en place des réflexions autour de la santé publique menées conjointement entre les politiques liées aux différents déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé (lieu de vie, éducation, culture, emploi, etc.) et les implémenter par des actions concrètes (avec une adaptation des financements liés)
- ▶ Renforcer la prise en compte de l'explosion de certaines problématiques, notamment en ce qui concerne la santé mentale et les assuétudes de la population et l'accès limité aux dispositifs d'accompagnement



2. DÉVELOPPER LES POLITIQUES DE PROMOTION DE LA SANTÉ, EN CE COMPRIS LA PRÉVENTION TOUT AU LONG DE LA VIE

- ▶ Sensibiliser la population aux transitions de vie, à la perte d'autonomie, au changement/adaptation de logement, à la retraite, à la perte des proches, à la dépendance sociale, à l'impact environnemental sur la santé, etc. (à tous les niveaux)
- ▶ Soutenir des axes de prévention de la santé et des actions qui stimulent et maintiennent un bien-être et une qualité de vie, dès le début de la vie, le plus longtemps possible et dans toutes ses transitions (nutrition, hygiène, médication, problème d'isolement, perte d'autonomie, etc.)
- ▶ Promouvoir l'auto-gestion de la qualité de vie (en ce compris de la santé et de la maladie) en développant des actions d'information, d'éducation et d'empowerment
- ▶ Améliorer la littératie en santé avec une préoccupation particulière pour les publics les plus vulnérables



3. FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE D'AIDE ET DE SOINS D'UNE OPTIQUE ENCORE TRÈS "MÉDICALE" VERS UN MODÈLE HOLISTIQUE, CENTRÉ SUR L'INDIVIDU ET SON PARCOURS DE VIE

- ▶ Prendre en compte l'entièreté des besoins de la personne, en déployant une vision d'ensemble de cette dernière, en donnant un statut fort à son projet de vie et en évitant une focalisation sur l'hygiène et le médical, tout en étant attentif aux enjeux sociaux et relationnels
- ▶ Adopter une approche politique transversale, intégrée, cohérente et coordonnée des politiques de la santé et de tous ses déterminants et intensifier la collaboration entre les secteurs (de tous niveaux de pouvoir) pour une prise en charge holistique
- ▶ Orienter la politique et la structuration des dispositifs vers une intégration de l'aide et des soins qui tienne compte des besoins de la population et des réalités des secteurs concernés, tout en garantissant une prise en charge de qualité, notamment :
 - ▷ Renforcer et intégrer la première ligne d'aide et de soins en tenant compte du contexte et de l'état du secteur de la première ligne et de tous les éléments connexes, tels que la pénurie et l'attractivité des métiers, et en intégrant tous les acteurs (notamment ceux dont le rôle évolue) pour éviter le risque de travailler "en silos"
 - ▷ Anticiper la réforme du paysage hospitalier en intégrant davantage le secteur du domicile et le secteur ambulatoire
- ▶ Développer et renforcer des pratiques innovantes en matière d'accompagnement (ex. : pratiques alternatives "bas carbone") en assurant un financement adapté

- ▶ Construire une véritable politique de soutien aux aidants proches :
 - ▷ Compléter leur reconnaissance par une véritable politique de soutien aux aidants proches en établissant des droits et des mesures visant à reconnaître, à accompagner et à faciliter leur travail, lequel doit être reconnu comme une valeur ajoutée pour la société
 - ▷ Soutenir et encourager la mise en œuvre de davantage de structures de répit et de soutien psychosocial



3 INVESTIR DANS UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX BESOINS

Pour développer et anticiper une offre de services correspondant aux besoins, il y a lieu de partir des besoins de la population. Il s'agit d'analyser de manière permanente la situation sociodémographique des citoyennes et des citoyens et développer, en associant les secteurs et les administrations, des indicateurs et des données liés aux besoins et aspirations de la population.

Pour répondre à ces besoins et assumer leurs missions d'intérêt général ou collectif, garantir l'accessibilité et la qualité des services, les entreprises à profit social sont donc légitimement subventionnées par les pouvoirs publics. Elles doivent pouvoir bénéficier d'un financement stable, pérenne et efficient. Le contrôle légitime par les pouvoirs publics du financement et des missions doit s'effectuer dans un souci permanent d'efficience et de simplification administrative.

Ces missions sont en constante évolution en fonction des besoins des bénéficiaires. Il faut donc adopter une approche budgétaire préventive plutôt que réactive et investir dans une programmation pluriannuelle qui tient notamment compte de l'évolution démographique, du vieillissement de la population et de la précarité.

Les entreprises à profit social contribuent à la consolidation d'un modèle intégrant une protection sociale universelle. L'apport de ces

entreprises au "bien commun" doit davantage être évalué et valorisé à l'aide d'outils, de méthodes et d'indicateurs adaptés. Evaluer n'est pas mesurer, c'est apprécier et donner de la valeur à l'action menée, ce qui permet de répondre aux besoins sociaux identifiés.

Dans un objectif de développement de l'offre des services la plus adéquate pour les bénéficiaires, il y a lieu également de renforcer la professionnalisation des entreprises à profit social et leur capacité d'inclusion en améliorant leur gestion, en stimulant l'innovation (sociale et technologique) et l'entrepreneuriat social, et en les mettant en capacité de répondre à l'évolution et à la complexification des besoins de la population.

Les entreprises à profit social sont de plus en plus amenées à s'engager dans des démarches d'évaluation de leur impact social afin de démontrer leur valeur ajoutée et leur utilité sociale. Que la motivation soit propre à l'entreprise dans un objectif de réflexion sur sa mission et d'amélioration continue dans la réponse qu'elle apporte aux besoins sociaux identifiés et/ou qu'elle s'inscrive dans une démarche de justification auprès de financeurs ou des pouvoirs publics dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, il importe que les méthodes et outils d'évaluation soient adaptés et tiennent compte des spécificités du secteur à profit social et que les entreprises soient au cœur de l'évaluation.

1. IDENTIFIER ET ANTICIPER LES BESOINS

2. FINANCER ADÉQUATEMENT L'OFFRE DE SERVICES ET SON DÉVELOPPEMENT

3. METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DE SUBVENTIONNEMENT EFFICACES ET ADAPTÉS

4. VEILLER À LA STABILITÉ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET À L'AUTONOMIE DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

5. ENCOURAGER LA PROFESSIONNALISATION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ET FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE

6. EVALUER ET VALORISER L'IMPACT SOCIAL DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

7. DÉFENDRE UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET UNE DIGITALISATION INCLUSIVE POUR LES OPÉRATEURS DE SERVICES

1. IDENTIFIER ET ANTICIPER LES BESOINS

- ▶ Développer des indicateurs et des données évolutives liés aux besoins et aspirations de la population, avec une attention particulière à la détection des besoins non identifiés/non exprimés, par :
 - ▷ L'analyse permanente de la situation sociodémographique de la population
 - ▷ L'utilisation des données issues des rapports d'activités des services
- ▶ Assurer le suivi de l'analyse des besoins, en collaboration avec les administrations, OIP, centres d'études, IWEPS et acteurs du secteur à profit social

2. FINANCER ADÉQUATEMENT L'OFFRE DE SERVICES ET SON DÉVELOPPEMENT

- ▶ Adopter une approche budgétaire préventive plutôt que réactive, par l'instauration d'une norme de croissance, et investir dans une programmation pluriannuelle qui tient compte de l'évolution démographique, du vieillissement de la population, de la précarité, etc.
- ▶ Mener, avec les acteurs de terrain, une réflexion en profondeur sur l'organisation territoriale et la programmation de l'offre de services qui soit établie selon des critères pertinents d'évaluation des besoins de la population et de leur évolution

3. METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DE SUBVENTIONNEMENT EFFICACES ET ADAPTÉS

- ▶ Prévoir un financement structurel pluriannuel et communiquer en toute transparence, clairement et systématiquement, sur les subsides à recevoir et la manière dont les subventions sont calculées
- ▶ Élargir le périmètre des dépenses éligibles en réexaminant et en adaptant, en concertation avec les secteurs concernés, les guides et manuels des dépenses qui risquent, tant par leur complexité et lourdeur administratives que par le rejet de certaines dépenses légitimes, d'augmenter la charge de travail et de mettre en difficulté les entreprises à profit social
- ▶ Poursuivre la mise en place du principe de versement d'avances sur subvention à date fixe, en identifiant la temporalité adéquate tenant compte des obligations des employeurs
- ▶ Garantir des mécanismes de subventionnement assurant le respect des délais de versement des subventions (et prévoir, au besoin, des pénalités et la prise en charge des intérêts de retard y liés) et l'organisation de contrôles dans des délais raisonnables
- ▶ Garantir une enveloppe suffisante, durable et adaptée régulièrement en fonction de l'indexation et de l'évolution de l'emploi, de l'activité, des métiers et des outils de travail pour :
 - ▷ Les frais de fonctionnement, à savoir les frais et dépenses directement liés à l'activité journalière de l'organisation : équipements et maintenance, infrastructures et énergie, transport, informatisation, charges administratives et légales, assurances, etc.
 - ▷ Les frais de personnel, à savoir les coûts à charge des employeurs liés à l'occupation de l'ensemble du personnel : coûts salariaux, coûts liés à l'ancienneté, frais de secrétariats sociaux, assurances, etc.
- ▶ Analyser les ressources et organiser un financement complémentaire adéquat :
 - ▷ Des entreprises à profit social agréées non subventionnées et/ou respectant des critères de qualité et de professionnalisme
 - ▷ Des entreprises à profit social dont les projets ne peuvent émarger à un dispositif de subventionnement existant (entreprises non agréées dans le cadre des politiques fonctionnelles, peu ou pas subventionnées)
- ▶ Favoriser l'accès de toutes les entreprises à profit social aux aides à l'investissement, notamment celles proposées par W.Alter et Wallonie Santé (filiale WE – Wallonie Entreprendre)
- ▶ Promouvoir, soutenir et renforcer l'accès aux programmes et fonds européens pour le financement et le développement de services durables, de qualité et inclusifs fournis par les entreprises à profit social :
 - ▷ En sensibilisant les autorités de gestion, le secteur à profit social et la Commission européenne (CE) sur la nécessité de coopérer afin d'aligner les priorités de financement avec l'évaluation objective et concertée des besoins sociaux
 - ▷ En garantissant l'accès effectif et la participation des entreprises à profit social à l'ensemble des programmes de financement et d'investissements stratégiques européens, notamment en renforçant les capacités des entreprises à profit social par des accompagnements et des formations et en facilitant l'accès aux fonds européens (FSE+, FEDER et autres fonds de cohésion) par la pérennisation du projet européen Helpdesk (<https://eufunds4social.eu/fr/>)

4. VEILLER À LA **STABILITÉ** DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET À L'**AUTONOMIE** DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

- ▶ Veiller à garantir l'autonomie d'organisation et de gestion des entreprises à profit social en leur assurant un cadre juridique spécifique, clair et stable qui protège :
 - ▷ Leur finalité sociale
 - ▷ Leur autonomie de gestion, notamment dans le cadre des modes de financement
 - ▷ Leur capacité d'investissement
 - ▷ Leur créativité (innovation sociale)



- ▶ Concerner, en amont et systématiquement, les représentants des employeurs-usagers sur l'élaboration et/ou la modification des réglementations et processus qui les concernent (agrément, subventionnement, collecte et traitement de données, contrôle et évaluation)
- ▶ Pérenniser les mesures ponctuelles existantes et concluantes (appels à projet, projets-pilotes, ETP issus de la gestion de crise COVID et des plans de relance, etc.) dans des financements structurels, tout en maintenant la possibilité, par des moyens supplémentaires, de stimuler l'innovation sociale et d'apporter des réponses à des besoins émergents
- ▶ Renforcer le rôle d'accompagnement et d'évaluation des administrations et des Unités d'administration publique (UAP) vis-à-vis des prestataires de services :
 - ▷ Encourager et soutenir le développement des compétences des prestataires de services et participer à la réalisation de leur mission en favorisant le rôle d'accompagnement, de soutien et de conseil de l'administration et en privilégiant une dynamique de collaboration positive et ce, en complément de leurs missions légitimes de contrôle du respect des normes
 - ▷ Faire évoluer les modes d'évaluation et les processus de contrôle effectués par les services d'inspection des administrations, en permettant notamment aux structures la préparation de ces contrôles dans des délais raisonnables et en informant préalablement de l'objet et des modalités de ceux-ci
- ▶ Garantir le maintien des acteurs dans leurs champs d'action (rôle de régulation >> rôle opérationnel)

5. ENCOURAGER LA PROFESSIONNALISATION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ET FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE

Accroître les compétences des gestionnaires des entreprises à profit social

- ▶ Soutenir des conditions de reconnaissance, d'ancienneté barémique ou de diplômes stimulantes afin d'assurer un système de rémunération des cadres suffisamment attractif pour l'exercice des responsabilités qui leur incombent, en assurant un financement de ces conditions et en permettant aux employeurs d'agir en autonomie dans le cadre de leur budget
- ▶ Offrir une formation continue afin de renforcer les compétences des cadres et des directions dans la gestion et le pilotage stratégique des entreprises à profit social
- ▶ Soutenir l'organisation de formations thématiques pour les entreprises à profit social (gouvernance, changement d'échelle, financement inclusif et diversifié, innovation sociale, évaluation de l'impact social, économie circulaire, diversité et inclusion, digitalisation, partenariats publics et privés, montage de projets européens, etc.) permettant de répondre aux évolutions et à la diversification des besoins en compétences attendues de la part des gestionnaires des entreprises à profit social
- ▶ Renforcer les compétences des directions afin de mettre le développement durable au cœur de la gestion des entreprises à profit social

⁹ <https://alternativeswallonia.be/>

¹⁰ <https://economiesociale.be/>

Stimuler la capacité d'innovation sociale des entreprises à profit social

- ▶ Soutenir et développer les initiatives d'entrepreneuriat et d'innovation social(e) tenant compte du secteur à profit social au travers des plans et stratégies tels que [Alternativ'ES Wallonia](#)⁹
- ▶ Permettre l'accessibilité et le renforcement des "mesures transversales" pour le secteur à profit social, notamment :
 - ▷ Soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale/à profit social en Wallonie
 - ▷ Renforcer l'accompagnement, le conseil et le financement aux entreprises d'économie sociale/à profit social afin de "booster" l'entrepreneuriat social en Wallonie
 - ▷ Stimuler les démarches d'innovation sociale et d'expérimentation en économie sociale/secteur à profit social afin de répondre aux nouveaux enjeux sociaux et territoriaux
 - ▷ Encourager les entreprises d'économie sociale/à profit social à s'inscrire dans une démarche de transformation digitale
 - ▷ Promouvoir et visibiliser l'économie sociale en Wallonie : mettre en évidence la diversité de l'économie sociale en développant le [site Economie Sociale](#)¹⁰ et en y associant le secteur à profit social
 - ▷ Soutenir les entreprises d'économie sociale/à profit social en tant qu'actrices de la transition
- ▶ Concevoir un espace dédié au secteur à profit social pour stimuler les actions d'innovation sociale et l'entrepreneuriat social, rendre possible le partage entre pairs de ressources, de pratiques, d'outils et de temps, conduisant ainsi à un enrichissement social et intellectuel, au développement et à la montée en compétence des acteurs, à la

pérennisation de l'existant, au changement d'échelle, à l'innovation ainsi qu'à la co-crédation et au co-développement de projets

- ▶ Élargir le champ d'application aux entreprises et au secteur à profit social de l'incubateur spécialisé en économie sociale récemment créé dans le cadre du Plan de Relance

6. EVALUER ET VALORISER L'IMPACT SOCIAL DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

- ▶ Au niveau macro :
 - ▷ Soutenir et valoriser les indicateurs complémentaires au PIB et méthodes plus holistiques pour capter, évaluer et valoriser les impacts économique, social et environnemental des entreprises et du secteur à profit social (ex. diagramme du Donut, objectifs de développement durable – ODD)
 - ▷ Développer une culture d'évaluation dans une perspective d'amélioration continue et d'accompagnement et non uniquement de contrôle
- ▶ Au niveau micro :
 - ▷ Soutenir une approche d'évaluation interne et/ou externe ne se cantonnant pas à des critères quantitatifs et de performance mais tenant compte des aspects qualitatifs qui sont au cœur du secteur à profit social
 - ▷ Développer des outils et des méthodes d'évaluation tenant compte des spécificités des entreprises à profit social, de leurs finalités sociales, pratiques (manière dont elles réalisent leur actions), valeurs (solidarité, humain au centre, lucrativité limitée, etc.), principes (gestion participative, gouvernance démocratique, etc.)

- ▷ Favoriser une évaluation d'impact social, au départ, adaptée à l'entreprise à profit social, co-construite, participative et intégrant un maximum de parties prenantes
- ▷ Soutenir et essaimer des initiatives et des dispositifs/outils/ accompagnements/formations permettant à l'entreprise de s'interroger sur les besoins sociaux auxquels elle entend répondre, les missions qu'elle se donne et les activités et pratiques mises en place pour y arriver, mais aussi sur les effets, les changements générés auprès de ses parties prenantes en vue de les améliorer ou de les valoriser – cf. démarche VISES (Valorisation de l'Impact Social de l'Entrepreneuriat Social), Projet DENIS (Développons et Evaluons Notre Impact Social), Bourses Impact social.



7. DÉFENDRE UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET UNE DIGITALISATION INCLUSIVE POUR LES OPÉRATEURS DE SERVICES

- ▶ Appliquer systématiquement les principes de simplification administrative lors de l'adoption ou la modification de toute réglementation et plus particulièrement :
 - ▷ Le principe de confiance *a priori*, selon lequel l'administration ne demande des documents justificatifs qu'en cas de contrôle et non préalablement
 - ▷ Le principe "Only once" selon lequel une donnée déjà en possession d'une administration ne peut être demandée à l'opérateur une nouvelle fois par celle-ci ou toute autre administration
- ▶ Permettre la collecte et le partage de données de sources authentiques entre administrations par une utilisation systématique et réglementée du Cadastre de l'emploi non marchand (CENM), développé et intégré dans le cadre de la Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED), et assurer une compatibilité du CENM avec d'autres applications similaires existantes
- ▶ Garantir aux entreprises à profit social le respect du règlement général de protection des données (RGPD) dans les échanges de données avec l'administration
- ▶ Mettre en place une structure d'appui ou financer un accompagnement des entreprises à profit social pour la mise en œuvre du RGPD ainsi que des mesures de cyber-sécurité
- ▶ Garantir que la digitalisation/dématérialisation des services publics qui traitent avec les entreprises à profit social adopte une approche utilisateur réelle et effective, spécifique au SPS et propose des actions de sensibilisation, formation et support à destination de leurs usagers

- ▶ Assurer une transition digitale efficiente et accompagner l'évolution des métiers dans ce cadre, via des moyens financiers supplémentaires afin de permettre aux structures :
 - ▷ Une informatisation optimisée (via l'acquisition ou le renouvellement de matériel, la fourniture de programmes informatiques, etc.) adaptés à la fois à la gestion de l'organisation mais également aux réalités de terrain du personnel
 - ▷ L'engagement ou la formation de personnel en charge de la gestion administrative ou toute autre fonction nécessaire au bon fonctionnement des organisations
 - ▷ La réalisation optimale de leur transition digitale via des mécanismes de financement et d'accompagnement qualitatifs et adaptés à leur réalité, incluant le diagnostic et la mesure de la maturité digitale, la conception, la stratégie et la mise en œuvre de plan de digitalisation (en ce compris la gestion du changement et la priorisation de l'expérience utilisateur)
- ▶ Reconnaître et soutenir le rôle des entreprises à profit social qui œuvrent en première ligne avec les personnes les plus vulnérables ou isolées, celles-ci étant aussi celles les plus touchées par la fracture numérique, dans l'accompagnement de ces bénéficiaires face aux changements digitaux



4 AUGMENTER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Les métiers du secteur à profit social sont variés, porteurs de liens sociaux et ont du sens. Toutefois, à l'heure actuelle, et plus encore après la crise sanitaire, nous constatons un désintérêt pour ces métiers, encore trop peu reconnus et valorisés au sein de notre société. En parallèle, les besoins de la population sont en évolution constante. Le défi du vieillissement, notamment, obligera dans très peu de temps les autorités publiques et le secteur à profit social à assumer une responsabilité collective d'assurer le service à chacun et chacune. Il est urgent d'attirer davantage de personnes vers ces métiers d'avenir et d'en renforcer l'attractivité. Agir sur l'attractivité d'un métier nécessite une approche multidimensionnelle et concomitante sur les différents aspects de la "chaîne de l'attractivité" : l'orientation, la formation

initiale, le recrutement, l'intégration et, enfin, la fidélisation. Les actions sur ces différents maillons de la chaîne doivent se construire en synergie entre tous les acteurs impliqués dans ces maillons.

Dans la sphère du travail et au-delà, il s'agit de renforcer une vision collective et politique de la diversité dans la société toute entière, d'encourager les acteurs à être attentifs à l'égalité entre femmes/hommes, à contribuer à l'intégration des personnes en situation de handicap, des personnes étrangères ou d'origine étrangère, à accueillir les personnes migrantes et gérer la multiculturalité et à respecter l'orientation sexuelle et les options philosophiques.

1. ORIENTATION

2. FORMATION INITIALE

3. STAGES ET INSERTION EN ENTREPRISE

4. RECRUTEMENT

5. FIDÉLISATION

6. FAVORISER LA **DIVERSITÉ** DANS LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ET L'**INCLUSION** DES BÉNÉFICIAIRES

1. ORIENTATION

- ▶ Favoriser une meilleure connaissance des métiers du secteur à profit social pour une meilleure orientation des chercheurs d'emploi, notamment en créant le Comité stratégique sectoriel (COSTRA) "secteur à profit social" au sein du FOREM
- ▶ Garantir une information commune sur les métiers, quel que soit l'acteur de l'orientation concernée
- ▶ Elaborer les campagnes de communication sur les métiers en collaboration avec les secteurs (témoignages)
- ▶ Favoriser la connaissance des métiers du secteur à profit social, en tenant compte des différents secteurs comme lieux d'exercice de ces métiers et en veillant à l'implication de ces secteurs dans la construction de la documentation sur les métiers
- ▶ Développer les animations organisées par les IBEFE dans les écoles en lien avec le tissu associatif local (visites, témoignages)
- ▶ Accentuer la diversité et la mixité, dans les campagnes de communication, des acteurs de l'orientation

2. FORMATION INITIALE

- ▶ Développer des formations et des filières de formation en tenant compte des besoins futurs, en se basant notamment sur les travaux des IBEFE et la consultation des fédérations
- ▶ Harmoniser les filières entre les différents niveaux d'enseignement (travail sur des grappes métiers et des parcours d'enseignement cohérents)
- ▶ Accélérer la production des profils SFMQ et veiller à leur implémentation effective chez les opérateurs d'enseignement et de formation
- ▶ Simplifier la procédure de reconnaissance des équivalences de diplôme pour développer l'intégration migratoire

3. STAGES ET INSERTION EN ENTREPRISE

- ▶ Développer la collaboration entre les acteurs de l'enseignement et de la formation et les milieux de stage pour une meilleure communication et un meilleur accompagnement des stagiaires
- ▶ Tenir compte de la capacité d'accueil des institutions en fonction des demandes de stage sur un territoire donné, dans une période donnée
- ▶ Favoriser un encadrement de qualité des stagiaires par un financement de la formation des tuteurs, du temps d'encadrement et de la charge administrative

4. RECRUTEMENT

Financement des emplois

- ▶ Faire évoluer le financement de l'emploi en fonction des besoins (démographique et sociologique)
- ▶ Financer les fonctions de direction et d'encadrement (exigences informatiques, comptables, communication, etc.) et faire évoluer les cadres légaux pour intégrer, dans les financements fonctionnels, l'ensemble des métiers nécessaires au bon fonctionnement des entreprises à profit social
- ▶ APE :
 - ▷ Introduire un mécanisme d'indexation pérenne qui soit lié à l'évolution des rémunérations
 - ▷ Evaluer les effets de la réforme, notamment à la lumière des premiers contrôles de 2023 et, s'il s'avère que le nouveau dispositif est de nature à compromettre le maintien à l'emploi de travailleurs et travailleuses, faire un moratoire sur la récupération des montants et procéder aux modifications législatives et réglementaires qui s'imposent

- ▷ Mettre en place des contrôles cohérents avec les administrations fonctionnelles
- ▷ Intégrer les fédérations d'employeurs dans la détermination et l'évaluation des besoins grandissants en vue de la création de nouveaux emplois (nouveau mécanisme prévu dans le cadre de la dernière réforme)
- ▷ Utiliser les APE pour financer des emplois non encore financés dans les politiques fonctionnelles ou des nouvelles politiques émergentes ou innovantes
- ▶ Favoriser le maintien et la mise à l'emploi du personnel âgé en finançant des aménagements de fin de carrière et l'accès des entreprises à profit social au mécanisme "Impulsion 55"
- ▶ Créer des dispositifs financiers ou réglementaires pour faciliter la création de nouveaux emplois de personnes en situation de handicap

Insertion socioprofessionnelle

- ▶ Développer la valorisation et la validation des compétences pour les métiers du secteur à profit social en tenant compte de leurs spécificités, notamment en développant la validation sur dossier
- ▶ Favoriser les parcours de compétences professionnelles et le passage d'un métier à un autre
- ▶ Favoriser le trajet de réintégration au travail des travailleur-euses en incapacité de travail et leur retour dans un travail adapté (en mettant en place des mécanismes d'accompagnement, en levant d'éventuels freins réglementaires (par exemple, en permettant l'engagement de ces personnes par les ETA))
- ▶ Sensibiliser et inciter les pouvoirs publics des différents niveaux de pouvoirs à insérer des clauses sociales dans leurs marchés publics et les lots via la réservation de marchés et l'intégration de considérations socioprofessionnelles dans l'objet du marché

5. FIDÉLISATION

Lever les freins à la formation continue

- ▶ Garantir l'accès aux aides à la formation pour les ASBL (accès effectif aux chèques formation)
- ▶ Favoriser le remplacement du personnel en formation afin de permettre la continuité des services
- ▶ Favoriser un remboursement rapide du congé-éducation payé et une simplification administrative de ce dernier

Former les cadres et directions

- ▶ Financer les formations des cadres et des directions afin de garantir une gouvernance optimale des entreprises à profit social et l'adaptation aux défis du secteur



6. FAVORISER LA DIVERSITÉ DANS LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ET L'INCLUSION DES BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Soutenir les fédérations d'employeurs du secteur à profit social :
 - ▷ Dans des programmes de recherches d'analyses et de mesures de la diversité (travailleur-euses et bénéficiaires) intégrant une dimension intersectionnelle ou croisant plusieurs facteurs de discrimination
 - ▷ Pour favoriser la coopération avec l'IWEPS afin d'accéder facilement aux statistiques de mesures des inégalités et de la diversité de la population
 - ▷ Pour la création et l'animation de réseaux "Diversité & Inclusion" rassemblant les entreprises à profit social et les acteurs majeurs de l'antidiscrimination et de l'inclusion ainsi que les chercheurs universitaires actifs en la matière
 - ▷ Dans le développement d'actions de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques "Diversité & Inclusion"
- ▶ Soutenir les entreprises à profit social dans la mise en œuvre de politiques internes "Diversité et Inclusion" via des investissements en ressources humaines (formation, création d'une fonction de manager de la diversité, etc.)
- ▶ Simplifier et faciliter la reconnaissance des diplômes ainsi que de l'expérience et compétences professionnelles acquises à l'étranger, notamment dans les secteurs du *care* et de la santé
- ▶ Simplifier les procédures d'embauche des populations vulnérables par les entreprises à profit social (actions positives)

5 AGIR POUR UN CADRE DE VIE DURABLE

La crise énergétique a remis en lumière l'urgente nécessité, pour tous les acteurs, d'assumer leur responsabilité environnementale, d'adopter des processus de gestion nouvelle et de consommation respectueuse des ressources. Auparavant, la crise sanitaire et les confinements successifs avaient rappelé l'importance de lieux de vie adaptés à nos besoins et où l'on se sent bien "chez soi". Les structures du secteur à profit social sont autant de lieux de vie pour les nombreux bénéficiaires et nous nous devons, ensemble, de proposer des infrastructures suffisantes, adaptées et performantes énergétiquement.

Le secteur à profit social tient un rôle exemplatif vis-à-vis de la population et de ses bénéficiaires et doit dès lors être au cœur de la transition environnementale pour soutenir l'atteinte des objectifs de développement durable, de réduction des gaz à effet de serre et de neutralité carbone. Les engagements pris par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le cadre du Plan Air Climat Energie (PACE) 2030, de la stratégie wallonne de rénovation du bâti, fixent pour le secteur tertiaire en 2040 et 2050 une série d'objectifs pour lesquels nous sommes force de contribution.

Il est urgent de considérer le secteur à profit social comme un acteur à part entière de la transition énergétique et de le soutenir à la hauteur de l'ambition. Le soutien au financement et à l'investissement dans un parc d'infrastructures durable devra nécessairement trouver écho dans la vision des futurs gouvernements. Certes, cela représente un coût conséquent mais c'est d'autant plus un investissement pour la société dans son ensemble.

La réduction de l'impact environnemental des soins de santé et plus largement des initiatives et actions à la personne passe sans nul doute par la conscientisation et la mise en œuvre de mesures concrètes liées à la mobilité, la qualité de l'air et de l'eau, la consommation de produits durables, la gestion des déchets, etc.

En tant que "professionnels" de l'humain, le secteur à profit social s'engage dans une dynamique forte visant une transition environnementale, par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement aux thématiques et actions concrètes en faveur d'une gestion nouvelle et durable des ressources en vue d'une meilleure qualité de vie, ici et maintenant, en pensant à demain.

1. DÉVELOPPER UNE **GESTION NOUVELLE ET** UNE CONSOMMATION RESPECTUEUSE DES **RESSOURCES**

2. FACILITER L'ACCÈS POUR LES OPÉRATEURS À DES **INFRASTRUCTURES** DE QUALITÉ

3. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL À OPÉRER UNE **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** DURABLE

1. DÉVELOPPER UNE **GESTION NOUVELLE ET** UNE CONSOMMATION RESPECTUEUSE DES **RESSOURCES**

- ▶ Soutenir la création de modules de sensibilisation et de formation sur la gestion durable de l'énergie, notamment la performance énergétique des bâtiments (PEB), l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) qui répondent spécifiquement aux besoins des entreprises à profit social
- ▶ Faciliter le développement et la mise à disposition d'outils de gestion de l'énergie pour le secteur à profit social : plateforme interactive de comptabilité énergétique, mise à jour des outils existants, listing de clauses techniques pour les cahiers des charges, etc.
- ▶ Penser et mettre en œuvre un plan de mobilité adapté visant les usagers des services à profit social, en incluant davantage l'utilisation des transports en commun (et, dès lors, adapter l'infrastructure) vers les structures d'accueil (aide et de soins, hébergement) et de lieux de travail (ex : ETA), notamment vers les zonings où l'on retrouve de plus en plus de structures et entreprises. Il s'agit d'inclure les réalités de ce public en associant le secteur dès qu'un changement majeur doit être effectué (arrêt de bus, ligne de transport, etc.).
- ▶ Concerter et soutenir une gestion nouvelle de la mobilité pour les secteurs qui sont dépendants de trajets (visites au domicile, transport de personnes) en menant, avec les employeurs, une réflexion sur la mobilité alternative, douce, à faible impact carbone, pour ces travailleurs dans le cadre de leurs activités
- ▶ Encourager la mobilité douce dans le cadre du trajet domicile-lieu de travail (remboursement du tiers payant à 100% pour le personnel et intégration dans les dépenses admissibles)
- ▶ Favoriser la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets par une sensibilisation, un accompagnement et un partage de bonnes

pratiques à la réduction des déchets et leur traitement, notamment dans les collectivités

- ▶ Promouvoir une gestion qualitative et quantitative de l'eau, notamment via l'accompagnement des entreprises à profit social à l'utilisation des eaux pluviales, les aménagements perméables, l'assainissement décentralisé, l'utilisation de matériel adapté, etc.
- ▶ Développer un module de sensibilisation autour de la question de la santé environnementale et de la qualité de l'air
- ▶ Favoriser le recours, par les entreprises à profit social, aux produits locaux, issus des circuits courts, destinés à la consommation au sein des structures d'accueil et hébergement

2. FACILITER L'ACCÈS POUR LES OPÉRATEURS À DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

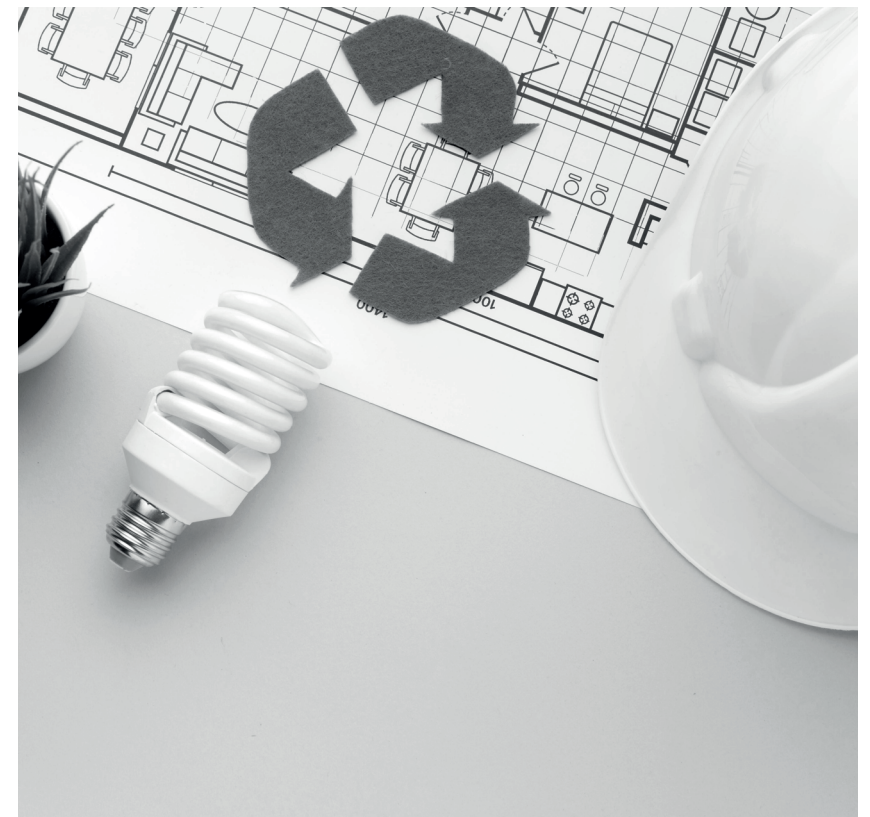
- ▶ Encourager l'accès à la propriété en créant des fonds d'investissements dédiés à l'acquisition de biens immobiliers par les entreprises à profit social
- ▶ Encadrer davantage les partenariats publics-privés lors de la mise à disposition de bâtiments, lorsque l'acquisition en pleine propriété n'est pas possible
- ▶ Assurer une offre de financements et d'investissements pour investir dans la rénovation ou la construction d'infrastructures adaptées, de qualité et performantes énergétiquement
- ▶ Garantir une concertation avec le secteur lors de toute réflexion et mise en œuvre de nouvelles normes concernant le parc d'infrastructures (par ex : nouveaux aménagements), en ce compris l'adaptation du financement

3. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL À OPÉRER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DURABLE

- ▶ Initier et mettre en œuvre une concertation entre les autorités publiques et l'UNIPSO traitant la question de la transition énergétique dans l'optique de créer une dynamique spécifique au secteur à profit social
- ▶ Soutenir les entreprises à profit social dans leur transition énergétique (renforçant la PEB, l'URE et le recours aux énergies renouvelables) en permettant la création d'un service spécifique d'accompagnement pour le secteur à profit social en Wallonie, à savoir une cellule d'accompagnement, vecteur d'une véritable alliance "environnement-emploi-investissement" intra-wallonne, et comportant 3 volets de soutien :
 - ▷ Guichet d'informations : initiative et réflexion de projets, palette de solutions de financements mobilisables (subsidés, potentialités de tiers financement privé), démarches administratives, etc.
 - ▷ Mise en relation des porteurs de projet avec des investisseurs : recherche de financements/facilitation et mise en œuvre de contrats CPE/tiers investisseurs/autres
 - ▷ Accompagnement : audits et études de faisabilité de projets énergétiques, élaboration de plans et introduction de permis, suivi des travaux/chantiers, mutualisation de services d'accompagnement
- ▶ Faciliter et soutenir les initiatives visant la réduction drastique des consommations énergétiques en élargissant l'accès à des dispositifs financiers tels que ceux proposés par la Wallonie afin que le paramètre énergétique ne soit pas ou plus déterminant pour la pérennisation de l'activité et pour assurer le maintien de la rentabilité des entreprises à profit social sur le long terme :

- ▶ En augmentant l'enveloppe consacrée à l'URE dans les bâtiments (dispositif UREBA) et en élargissant ce mécanisme de financement à l'ensemble des acteurs du secteur à profit social
- ▶ En créant un dispositif de primes spécifiques au secteur à profit social, en tenant compte des spécificités de ses missions de service public, son activité et son cadre de financement
- ▶ Stimuler les investissements propices à la performance énergétique des bâtiments, à la rénovation durable et à la production d'énergie renouvelable, en permettant le développement et le renforcement des mécanismes de financement :
 - ▶ Prêts Green Health à taux plancher (prêts destinés à tous les travaux permettant de réduire votre facture énergétique) en permettant aux secteurs qui n'entrent pas dans le champ des missions de Wallonie Santé (spécifique aux institutions de soins et action sociale) de promériter des mêmes types de dispositifs
 - ▶ L'extension des prêts "verts" à taux zéro (similaires aux dispositifs Ecopack et Renopack) afin de pouvoir offrir à toute entreprise à profit social une aide personnalisée dans ses projets de travaux économiseurs d'énergie
 - ▶ Prêt vert spécial panneaux photovoltaïques à un taux de 2% (via Wallonie Santé également) par une prolongation au-delà de 2023 et l'élargissement à toutes les structures (indépendamment de leur taille)
 - ▶ Tiers-investisseurs (TI) (le tiers-investisseur étant exercé par un organisme public) en proposant, à toute structure du secteur à profit social qui le souhaite, le mécanisme de TI proposé par Wallonie Santé (assuré par Demainvest, partenariat entre Wallonie Santé et Luminus)
 - ▶ Initiatives d'épargne citoyenne pour le développement de projets URE au sein des entreprises à profit social

- ▶ Assurer des priorités pour le secteur à profit social dans le cadre de la stratégie de rénovation du bâti en Wallonie (le secteur tertiaire ayant pour objectif de tendre en 2040 vers un parc de bâtiments tertiaires efficace en énergie et neutre en carbone pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage)
- ▶ Adopter un cadre légal clair, stable et avantageux pour inciter les entreprises du secteur à profit social à investir dans les énergies renouvelables et lever les freins liés aux normes urbanistiques, à la complexité administrative, au manque de liquidités et/ou de marges d'investissements



6 RENFORCER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES ET LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

Dans une société en transition, traversée par des crises multiples ayant notamment pour impact l'émergence de diverses formes d'individualités et la perte de confiance de la population vis-à-vis des gouvernants, force est de constater la nécessité de réaffirmer l'importance d'un cadre permettant l'exercice démocratique via la participation des corps intermédiaires pour penser et mettre en œuvre les politiques dans l'intérêt collectif.

La gouvernance est en effet fondamentale pour mener des politiques cohérentes et efficaces. Le secteur à profit social doit être associé non seulement aux politiques qui le concerne mais également dans le cadre des politiques transversales en Wallonie ou dans l'espace francophone.

Cette concertation continue doit se faire au sein des organes de cogestion et de fonction consultative, ainsi qu'avec les représentants des secteurs concernés/impactés par les politiques mises en place, toujours dans l'optique d'adopter une vision et une mise en œuvre politique la plus ajustée aux réalités.

Pour sous-tendre cet objectif commun, il convient de reconnaître le secteur associatif et public comme garant de l'objectif sociétal et de l'accessibilité à tous aux services, notamment au travers de l'implémentation de la Charte associative.

1. GARANTIR LA **CONCERTATION** ET LA **CO-GESTION** DES POLITIQUES PUBLIQUES

2. ASSURER LA **COHÉRENCE** DES POLITIQUES

3. IMPLÉMENTER LA **CHARTRE ASSOCIATIVE** ET SES PRINCIPES

4. RECONNAÎTRE LE RÔLE DES **FÉDÉRATIONS**

1. GARANTIR LA **CONCERTATION** ET LA **CO-GESTION** DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ▶ Prévoir une phase de concertation avec les représentants des acteurs lors de la mise en place de toute nouvelle politique ou réglementation ayant trait au secteur à profit social, ainsi que dans l'élaboration des politiques interconnectées (logement, mobilité, aménagement du territoire, économie sociale, etc.) et des stratégies et plans wallons qui impactent et concernent le secteur
- ▶ Renforcer la co-gestion des politiques, trajectoires budgétaires, visions stratégiques et prospectives, avec les représentants des acteurs désignés au sein des organes de cogestion (ex : AViQ, FOREM) et des organes paritaires (commissions paritaires et fonds sectoriels notamment). Il est nécessaire de réaffirmer et faire vivre davantage la dynamique de la gestion conjointe avec les partenaires du secteur par un mode de gouvernance spécifique qui en découle et qui contribue à l'identité de ces organes de co-gestion.
- ▶ Garantir et soutenir une fonction consultative efficace, pertinente et professionnelle, dans les organes adéquats, permettant aux représentants des acteurs concernés d'éclairer les autorités publiques sur les politiques à mettre en place :
 - ▷ Garantir la complémentarité et la plus-value de l'ensemble des organes consultatifs (CESE Wallonie, pôles thématiques, AViQ)
 - ▷ Mettre en œuvre la nouvelle organisation de la fonction consultative sur les matières relevant des politiques de la santé, du bien-être, du handicap et des familles au sein de l'AViQ, en la rendant opérationnelle par la mise en place de groupes de travail sectoriels permanents avec les représentants des acteurs, soutenus par un secrétariat performant

2. ASSURER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

- ▶ Garantir une cohérence et une coopération, tant entre les compétences et les politiques exercées par les différents niveaux de pouvoirs qu'au sein d'une même entité, pour renforcer la complémentarité des réponses à apporter aux besoins de la population
- ▶ Créer de réelles synergies entre les administrations (FOREM/AViQ/Enseignement) de manière à penser et mettre en œuvre des politiques et des dispositifs (ex : de formation, d'accompagnement, etc.) qui sont utilisables et accessibles à toute personne (ex : formulaires facilement compréhensibles par les personnes en situation de handicap)
- ▶ Financer la production de recherches et faciliter des partenariats entre les administrations et les centres de recherche sur des thématiques et enjeux liés au secteur à profit social

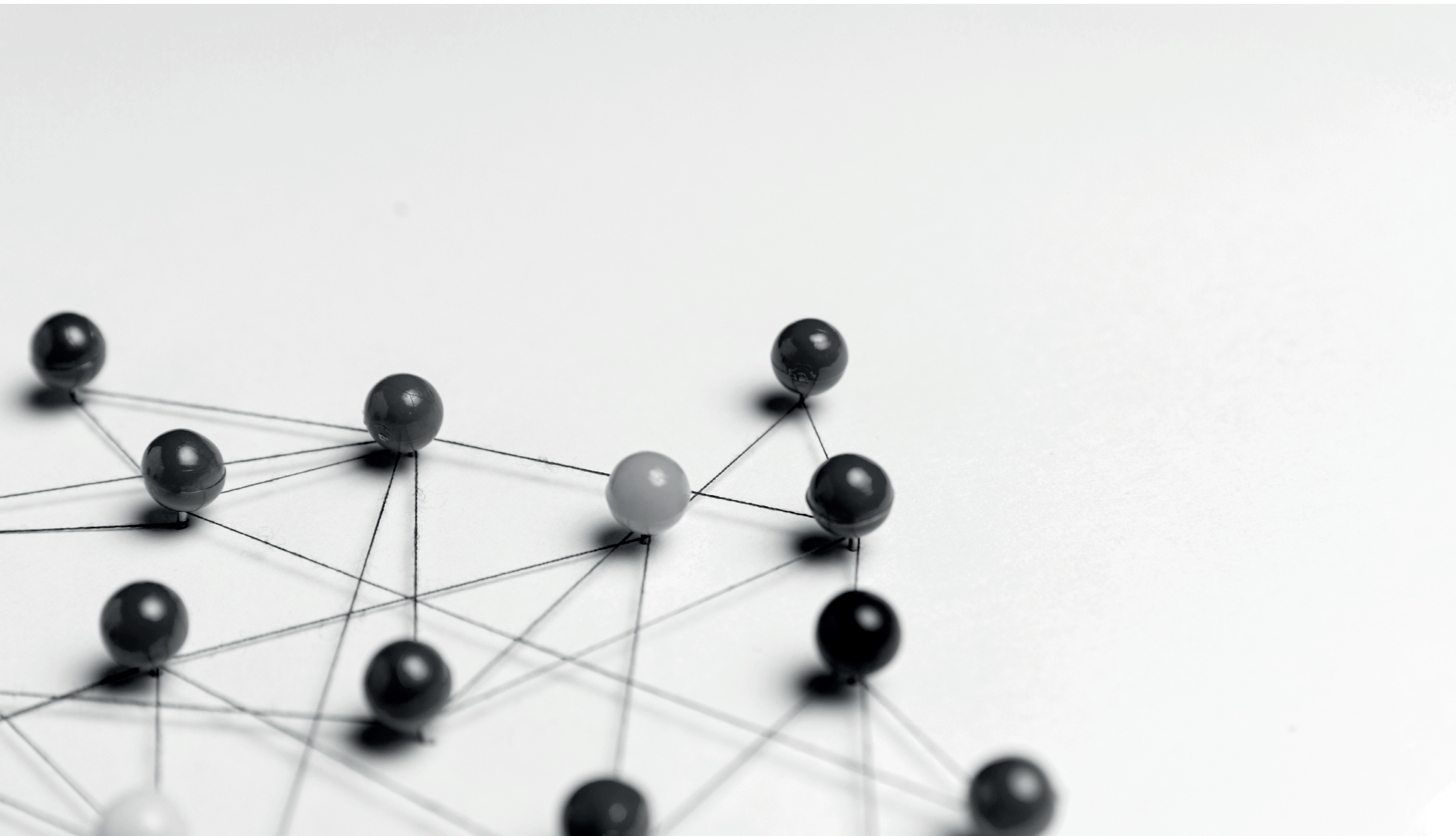
3. IMPLÉMENTER LA CHARTE ASSOCIATIVE ET SES PRINCIPES

- ▶ Mettre en œuvre la Charte associative définissant et réaffirmant la complémentarité entre l'action des pouvoirs publics et l'action associative dans la poursuite de l'intérêt général
- ▶ Décliner et rendre effectifs, à tous les niveaux de pouvoirs, l'ensemble de cette charte et de ses principes



4. RECONNAÎTRE LE RÔLE DES FÉDÉRATIONS

- ▶ Reconnaître et garantir le rôle des fédérations patronales sectorielles et intersectorielles dans l'identification des besoins, l'élaboration, la mise en œuvre et l'accompagnement des politiques menées ainsi que leur évaluation
- ▶ Prévoir un financement structurel des organisations patronales sectorielles et intersectorielles au titre d'interlocuteurs représentant les opérateurs du secteur auprès des pouvoirs publics



LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL

UNIPSO, UNION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

Depuis 1998, l'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

FONDEMENTS

INTERSECTORIALITÉ

Les 30 fédérations membres de l'UNIPSO sont actives dans les secteurs regroupant des services indispensables au bon fonctionnement de notre société et répondant aux besoins fondamentaux de la population : action et intégration sociale, aide à la jeunesse, aide et soins à domicile, aînés, culture, jeunesse et sport, éducation permanente, enfance, enseignement, entreprises de travail adapté, handicap, hôpitaux, insertion socioprofessionnelle, logements pour personnes précarisées, mutualités, soins de santé, etc.

PLURALISME

La diversité, une richesse sur plusieurs plans :

- ▶ La diversité des missions, services et travailleurs permet de répondre à la multiplicité des besoins et des problématiques de vie
- ▶ Les courants politiques, philosophiques et idéologiques qui coexistent contribuent à enrichir la dynamique des entreprises à profit social
- ▶ Les différents modes d'organisation (organismes publics, ASBL, coopératives, etc.) sont tous fédérés autour des mêmes finalités

MISSIONS

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

L'UNIPSO a pour mission de porter la voix des employeurs du secteur à profit social francophone. Dans le cadre de cette mission, elle représente, défend et promeut les intérêts communs de ses membres dans la concertation sociale ainsi qu'auprès des pouvoirs publics et autres acteurs socioéconomiques.

OUTILLER ET SENSIBILISER

L'UNIPSO soutient les employeurs dans leur rôle d'opérateurs de services et favorise l'entrepreneuriat social en agissant comme stimulateur de réussite et diffuseur de bonnes pratiques. Elle anticipe les défis de demain et stimule le développement de politiques nouvelles afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales.

LES FÉDÉRATIONS MEMBRES

AMA

Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris



ANCE

Association Nationale des Communautés Educatives



AnikoS

Arbeitgeberinnenverband des nicht-kommerziellen Sektors



ANMC

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes



CESSoC

Confédérations des Employeurs des Secteurs Sportif et Socioculturel



CODEF

Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels



Collectif SAPS



Croix-Rouge de Belgique



EWETA

Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté



FASD

Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile



FASS

Fédération des Associations Sociales et de Santé



FCSD

Fédération des Centrales de Services à Domicile



FEDOM

Fédération wallonne de services d'aide à domicile



FELSI

Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants



FESAP

Fédération d'Employeurs de Services d'Aide aux Personnes



FéWaSSM

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale



FILE

Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance



FIPE

Fédération des Institutions de Prévention Éducative



FSMI

Fédération des Services Maternels et Infantiles



Mutualités Libres

Union Nationale des Mutualités Libres



Santhea



SeGEC

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique



Sofélia

Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes



UNESSA

Union En Soins de Santé



UNESSA - FIAS-ACFI

Fédération des Initiatives et Actions Sociales



UNESSA - FIMS

Fédération des Institutions Médico-sociales



UNESSA - FISSAAJ

Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes



UNMN

Union Nationale des Mutualités Neutres



UNMS

Union Nationale des Mutualités Socialistes



UWAIS

Union Wallonne des Agences Immobilières Sociales



LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL, EN QUELQUES CHIFFRES

Scannez-moi
pour des données
plus détaillées



LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

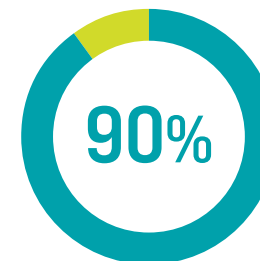


10.516

entreprises
(hors enseignement)



des entreprises
en Wallonie
(hors enseignement)



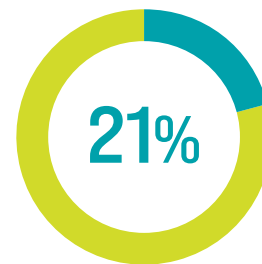
de PME

LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL, EMPLOYEUR MAJEUR EN WALLONIE



226.032

emplois durables,
portés sur l'humain et non
délocalisables (hors enseignement)



de l'emploi en Wallonie
(hors enseignement)



3^e

secteur créateur
d'emplois en Wallonie
entre 2012 et 2021
(hors enseignement)

LES FEMMES, PREMIÈRE RESSOURCE DU SECTEUR



77%

de l'emploi est féminin

Ces statistiques se basent sur des données 2021 de l'ONSS.

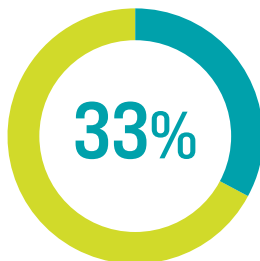
UN SECTEUR **DYNAMIQUE**, AVEC DES ENTREPRISES **CRÉATRICES D'EMPLOIS**

2012-2021



29.052

emplois créés



33%

du total des emplois
créés en Wallonie

2024-2027



Plus d'1 emploi sur 4

sera créé dans le secteur à profit social en Wallonie

UN SECTEUR **CRÉATEUR DE RICHESSE**



1 million €

investi dans le secteur =

+ 0,77 millions €

à la valeur ajoutée wallonne



100%

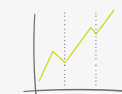
des revenus sont réinvestis dans
l'objet social



22 milliards d'€

créés en 2017, soit **5%** du PIB belge

Les projections du Bureau Fédéral du Plan confirment la résilience du secteur à profit social dans le futur.



uniP50



unipso

Square Arthur Masson 1/7 à 5000 Namur
www.unipso.be · unipso@unipso.be · 081/24.90.20